

MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE POUR L'ADOPTION
DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021-2022-2023
DU 16 DÉCEMBRE 2020**

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Ignace-de-Stanbridge, tenue ce mercredi seizième (16^e) jour du mois de décembre deux mille vingt à 19 h, par visioconférence afin d'éviter toutes possibilités de contamination, tel que prévu par l'arrêté ministériel numéro 2020-029 du 26 avril 2020 et en vertu du décret ministériel numéro 1308-2020 du 9 décembre 2020 concernant le renouvellement de l'état d'urgence sanitaire conformément à l'article 119 de la Loi sur la santé publique.

Sont présents :

Sonya Lapointe, conseillère # 1
André Choinière, conseillère # 2
Ghislain Quintal, conseiller #5
Éric Rioux, conseiller #6

Est absente :

Isabelle Laurent, conseillère # 3

Formant quorum, sous la présidence de Madame Dominique Martel, agissant à titre de présidente d'assemblée

Secrétaire d'assemblée : Madame Marie-Josée Lamothe

L'avis de convocation a été signifié comme prévu au Code municipal. Un avis public a dûment été affiché aux deux endroits prévus par le conseil municipal.

Ouverture de la séance à 19 h, Madame la mairesse Dominique Martel déclare la séance ouverte. Elle constate le quorum et l'on procède selon l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023
3. Période de questions sur le programme triennal d'immobilisations
4. Clôture de la session.

2020.12277

1. **Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire sur le programme triennal d'immobilisation 2021, 2022 et 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour proposé le 16 décembre 2020, soit approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE

2020.12278

2. **Approbation du programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023**

IL EST PROPOSÉ PAR Ghislain Quintal
APPUYÉ PAR Éric Rioux
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE ce conseil adopte conformément à l'article 953.1 du Code municipal, le programme triennal d'immobilisations de la municipalité pour les trois (3) années subséquentes comme suit :

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-IGNACE-DE-STANBRIDGE
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI**

Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023		
2021		
Route	Description des travaux	Montant
2e Rang Sud et portion 2 ^e Rang Nord	Rapiéçage mécanisé et fossés sur 2.4 km + 1.7 km = 4.1 km	2 100 000,00 \$
Chemin St-Ignace (entre 2 ^e rang et limite de Dunham)	Couche de pavage 2.9 km	345 100,00 \$
5e rang Sud	Rapiéçage mécanisé 1.7 km	280 500,00 \$
Garage	Aménagement intérieur et appentis	130 000,00 \$
2e Rang	Travaux de génie	31 297,29 \$
TOTAL		2 886 897,29 \$
2022		
Route	Description des travaux	Montant
Rang de l'Église Sud	Rapiéçage mécanisé sur 2,7 km (sauf entre 5 ^{ème} rang et rang Galipeau)	201 960,00 \$
5 ^e rang Nord	Traitement de surface sur 4.7 km	279 180,00\$
Galipeau	Rechargement et fossés	80 000,00 \$
TOTAL		561 140,00\$
2023		
Route	Description des travaux	Montant
1 ^{er} Rang Sud	Rechargement et fossés 3.5 km	115 500,00 \$
Église Nord	Couche de pavage 1.5km	178 500,00 \$
Pearceton	Achat terrain	15 000,00 \$
Pearceton	Route, drainage, rechargement et fossés	235 000,00 \$
TOTAL		544 000,00 \$

ADOPTÉE.

3. Période de questions sur le programme triennal d'immobilisations

2020.12279 **4. Clôture de la session**

IL EST PROPOSÉ PAR Sonya Lapointe
APPUYÉ PAR André Choinière
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE la présente séance extraordinaire soit clôturée.

ADOPTÉE

Dominique Martel,
maire

Marie-Josée Lamothe,
directrice générale/secrétaire-trésorier

Je, Dominique Martel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Dominique Martel, mairesse